



Déclaration de la PRECOP 22 de la Région Casablanca – Settat

Nous, participants (es) à la PRECOP 22 de la Région Casablanca – Settat : élus locaux , représentants des collectivités territoriales de la Région Casablanca – Settat, des autorités publics, de l’administration régionale, du secteur privé, de l’Université et de la communauté scientifique et des différentes composantes de la société civile, réunissant plus que 2000 personnes le 14, 15 et 16 Octobre 2016 à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de l’Université Hassan 2 de Casablanca sous le slogan : « **Contractualisation Régionale Participative pour le Climat: Clé de mise en œuvre des engagements nationaux et internationaux de l’Accord de Paris . Soyons au Rendez vous !** »

En vue de contribuer à la dynamique nationale qui accompagne l’organisation de la 22ème Conférence des Parties (COP 22) du 07 au 18 novembre 2016 et favoriser une synergie entre les acteurs territoriaux sur les enjeux des changements climatiques, afin d’aboutir à des engagements participatifs sur la protection de l’environnement et le développement durable et bénéficier des opportunités offerte par les dispositions pertinentes de l’Accord de Paris ;

Préoccupés par la multiplication des phénomènes extrême et la rapidité du dérèglement du climat en 2016, qui a battu des records de température historiques, en témoigne le presque effacement de la saison d’hiver dans des pays méditerranéens tel que le Maroc, avec une multiplicité des catastrophes et dégâts n’épargnant personne et menaçant gravement la sécurité alimentaire, la stabilité et l’avenir de nos communautés et notre pays.

Reconnaissant que l'accélération climatique grave pour laquelle nos sociétés ne peuvent s'adapter, se déroule dans un monde, où les mesures et les actions pour le climat pré- 2020 sont encore trop faibles, et la somme des engagements des Etats nous laisse sur une trajectoire dangereuse de trois degrés, exigeant de plus en plus de mobilisation et d'engagements non seulement des États mais aussi des villes, des territoires, des entreprises, des acteurs étatiques et non étatiques et des citoyens, pour relever le plus grand défi vital de notre planète et territoires, afin de maîtriser l'augmentation de la température à moins de 1.5 degré, évitant ainsi le pire que peut subir notre planète, surtout les plus vulnérables des continents, des pays et des citoyennes et citoyens.

Considérant que les premiers éléments de diagnostic territorial de la Région Casablanca Settat, appréhendés sous l'angle des changements climatiques font état d'atouts indéniables : poids socioéconomique, projets structurants, diversité géographique etc. et d'une grande vulnérabilité territoriale : Disparité intra-régionale entre les territoires, Précarité sociale et pauvreté, Urbanisation non maîtrisée, Grande faiblesse des espaces verts, Pénurie en ressources hydriques, Assainissement, Pollution de l'air, Gestion des déchets, Proximité des zones à risques (cours d'eau, littoral, etc.), Prolifération d'habitats indécents, Migration climatique, etc.

Rappelant,

- Les engagements du Maroc en matière de développement durable (17 Objectifs de Développement Durable : ODD post 2015) et de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques en matière d'adaptation et d'atténuation tels que stipulés par l'accord de Paris,
- Les engagements des Etats à reconnaître l'urgence d'agir et procéder dès maintenant à revoir la plus ambitieuse de leurs contributions volontaires vers la hausse sans attendre le cadre du " Dialogue de facilitation " prévu pour 2018, à l'instar du MAROC qui a augmenté ses ambitions de réduction de Gaz à Effets de

Serre (GES) de 32 à 42% et énergétique de 42 à 52 % ;

- Les décideurs au niveau territorial à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat, accueilli par la Ville de Paris pendant la COP21. Tout en intégrant, améliorant et précisant d'avantages leurs engagements dans leurs plans et programmes, pour les présenter à la COP 22 de Marrakech, le 14 Novembre 2016 à la COP 22, lors de la rencontre des chefs de région et des maires, en veillant à les revoir à la hausse durant les deux prochaines années ;
- Les dispositions de la constitution en matière de Libertés et droits fondamentaux, notamment le droit d'accès à l'eau, à un logement décent, à un environnement sain et au développement durable et à une à une éducation moderne, accessible et de qualité ;
- Les nouvelles prérogatives constitutionnelles des collectivités et la place distinguée de la Région dans le cadre de la mise en œuvre du chantier structurant de la régionalisation avancée ; notamment la mise en place de mécanismes participatifs de dialogue et de concertation par les Conseils des régions et les Conseils des autres collectivités territoriales pour favoriser l'implication des citoyennes et des citoyens, et des associations dans l'élaboration et le suivi des programmes de développement.

Déclarons associer nos efforts dans le cadre des prérogatives propres à chacun des acteurs, à œuvrer pour ce qui suit :

- Favoriser la convergence territoriale entre les différents acteurs de la région.
- Assurer une synergie durable entre l'action de terrain et la réflexion académique.
- Oeuvrer pour l'instauration d'un échange et coopération continu (général ou thématique) entre les pouvoirs publics, les autorités électives, les administrations locales, les Universités de la région, le secteur privé et la

société civile, notamment par l'institutionnalisation de cette rencontre et l'organiser de manière périodique.

- Créer un Espace Régionale du Climat et de Développement Durable (ERCDD) en vue de la concertation et du dialogue continu entre tous les acteurs de la région, et la mise en place d'un comité régional de suivi regroupant des représentants de la société civile, collectivités, universitaires et du secteur privé .
- Initier des mécanismes concrets de la démocratie participative et de mobilisation et implication des différents acteurs et catégories sociales : tout en assurant à la société civile les droits constitutionnels relatifs à l'accès à l'information, l'implication dans la planification, l'élaboration, le suivi de l'évaluation des politiques territoriales ;
- Veiller à ce que toutes les structures et mécanismes de dialogue, concertation ou négociation, respecte le principe de la parité et non discrimination.
- Soutenir la société civile par des partenariats solides favorisant ainsi son regroupement en réseaux et coalitions thématiques forte, régionales et ou nationales, lui permettant ainsi une meilleure efficacité et efficience dans leur action et une visibilité nationale et internationale consolidée.
- Intégrer l'approche droit, genre, la dimension changements climatiques et l'éducation au développement durable dans toutes les politiques, stratégies et actions régionales.
- Accorder une importance particulières aux personnes en situation d'handicap pour jouir leurs droits stipulés par la Convention relative aux personnes en situation d'handicap ratifié par notre pays.
- Opter pour une planification participative régionale et locale à long terme, surtout pour les zones sensibles et complexes zones humides, forêts et littoral, quartiers et villages périphériques des villes, pour faire en sorte que

les trajectoires de développement soient cohérentes avec ces objectifs de limitation de la hausse de la température mondiale à 1,5 ° C .

- Développer des plans de prévention des risques, d'efficacité énergétique tout en intégrant les programmes de tous les secteurs habitat, économique, sociale etc., et en mettant l'humain au cœur de nos priorités.
- Inviter les partis politiques à s'impliquer davantage dans les dynamiques nationales et internationales de lutte contre les méfaits des changements climatiques.

Déclaration adoptée à l'unanimité par la PRECOP22 le Dimanche 16 Octobre 2016